

L'USAC-CGT signe le quatrième protocole sur les sept mis en œuvre par la DGAC depuis 1988. Ce texte, très complet et dense, traite de la plupart des aspects politiques et stratégiques de la DGAC. Il ne s'agit donc pas d'un protocole strictement social même si cette dimension y est présente et constitue certainement la partie qui attire le plus l'attention des 12000 agents qui oeuvrent dans nos services.

DOMAINE SOCIAL

La démarche de l'USAC-CGT dans ce domaine repose sur trois points :

- **Le respect des droits des salariés**, et en premier lieu le droit de grève, inscrit dans la constitution. Le droit de grève à la DGAC est assorti d'un service minimum depuis 1984 et de la nécessité de respecter un préavis de cinq jours due à notre appartenance à la Fonction publique. Nous sommes convaincus que ces règles, appliquées dans un contexte de dialogue social responsable et impartial, doivent permettre de gérer au mieux les situations tendues.

- **La défense des conditions de travail** ; les horaires, la question de la charge de travail, de l'organisation du travail, des congés, le champ de l'action sociale, autant de domaines qui touchent à la qualité de la vie qui constitue pour nous un élément primordial.

- **La question des revenus** et l'amélioration nécessaire des salaires en rapport avec le contexte social national. Notre action est guidée par une recherche constante d'équité et de justice en portant nos efforts vers les plus bas salaires. La tâche n'est pas facile en raison de tendances corporatistes fortes empêchant bien souvent de respecter les équilibres et conduisant, malgré certaines avancées, à un ressenti d'injustice chez de nombreux personnels.

LA REORGANISATION DES SERVICES DE CONTROLE EN REGION PARISIENNE

Ce dossier tient l'actualité de la DGAC depuis février 2004. M. Yves Lambert a rendu un rapport important il y a exactement un an, rapport qui préconise le rapprochement des centres d'approche de Roissy et d'Orly dans le centre de contrôle d'Athis-Mons.

Il y avait, selon certains experts, une urgence absolue à faire évoluer les services. Un an s'est écoulé ; le concept de rapprochement de ces trois centres (**OPERA**) est acquis mais la localisation, pour des raisons qui n'ont rien d'opérationnel, n'est toujours pas décidée et donc rien n'avance dans ce domaine.

Ce protocole est une nouvelle occasion manquée de prendre la décision qui apparaît de façon claire à chaque page de ce rapport et qui bien sûr est de **localiser ce centre à Athis-Mons**. Nous le regrettons, d'autant plus que **nous ne comprendrions pas qu'en dépit de toutes considérations économiques et surtout sociales, ce centre puisse être envisagé ailleurs**.

L'EUROPE ET LA PLACE DE LA DGAC DANS LE CONTEXTE EUROPEEN.

L'USAC-CGT s'est clairement placée, depuis des années, dans une perspective d'évolution vers des coopérations renforcées avec nos partenaires européens. Notre syndicat a toujours été très actif, et même moteur sur ce terrain et pour ne citer que cet exemple, nous avons fortement contribué à ce que la méthode "bottom-up" régisse les rapports entre les Etats et les autorités européennes, c'est-à-dire que les initiatives viennent des Etats alors que la Commission, au contraire, voulait en être à l'origine.

Nous continuons de tenir une place importante au sein du syndicalisme européen au travers de la Fédération européenne des syndicats des Transports, l'ETF, via sa branche Aviation civile.

Les évolutions européennes doivent se faire en tenant compte des personnels en place et de ceux à venir, de leurs statuts, de la garantie de leurs emplois et de leurs droits. C'est possible, nous avons commencé avec la Suisse, nous poursuivrons avec d'autres partenaires européens. **Nous pouvons coopérer avec efficacité sans fusion de prestataires et sans modification de statut, ni de la DSNA, ni de ceux des personnels.**